

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES CHARGÉE D'EXAMINER LES COMPTES 2015

Au Conseil communal de Ballaigues,

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

La commission des finances s'est réunie en compagnie de Monsieur Raphaël Darbellay, Syndic et Municipal chargé des finances le jeudi 2 juin 2016. La commission le remercie pour tous les éclaircissements et les réponses apportées aux questions posées.

Considérations générales

L'année 2015, qui peut être à première vue qualifiée de mauvaise compte tenu du déficit de CHF 302'031.71, s'avère somme toute une année acceptable quand on considère la marge d'autofinancement (résultat + amortissements + provisions) s'élevant à CHF 474'865.07 (c'est le résultat 2014 qui était exceptionnel avec une marge d'autofinancement de CHF 1'720'907.66). Pour mémoire, la marge d'autofinancement indique la capacité de la commune à investir sans avoir recours à l'emprunt.

Cette marge d'autofinancement plus faible qu'à l'accoutumée doit être mise en perspective par rapport aux autres années de la législature :

- Autofinancement 2010 : CHF - 456'000.-
- Autofinancement 2011 : CHF 1'276'971.-
- Autofinancement 2012 : CHF 1'692'189.-
- Autofinancement 2013 : CHF 1'501'726.-
- Autofinancement 2014 : CHF 1'720'907.-
- Autofinancement 2015 : CHF 474'865.-
- **Moyenne 2010-2015 : CHF 1'035'110.-**

La commission des finances, dans son rapport sur le plafond d'emprunt 2011-2016, avait estimé que la marge d'autofinancement devait prudemment être retenue à CHF 650'000.-. Pour mémoire, la moyenne de l'autofinancement était d'env. CHF 500'000.- durant la législature 2002-2006 et d'env. CHF 1'000'000.- lors de la législature 2006-2011.

Ainsi, la capacité d'investir sans avoir recours à l'emprunt, s'est montée à CHF 6'210'658.- durant la dernière législature et explique comment la Commune de Ballaigues a pu investir dans ses infrastructures sans que sa dette explose (dette de CHF 6'478'800.- au 31.12.2015 contre CHF 5'196'300.- au 31.12.2010). A cet égard, la Commission des finances constate avec satisfaction que le plan de législature a été respecté et que les grands projets prévus ont été réalisés à l'exception du bâtiment de la Poste et du raccordement du réseau d'eau de Ballaigues à celui de Vallorbe.

Écarts principaux par rapport au budget

Se référant à sa remarque de l'an passé, la Cofin constate avec satisfaction que l'entretien des immeubles et routes budgété à CHF 723'600.- a bel et bien été utilisé à hauteur de CHF 674'407.55.

Les écarts principaux par rapport au budget sont les suivants pour **les charges** :

- Amortissements : un montant de seulement CHF 200'000.- était prévu et il a été porté à CHF 713'682.01 (+ CHF 513'682.01). Cet écart nous paraît judicieux ; en effet, il a été décidé, d'une part de maintenir les amortissements obligatoires de nos investissements sur 30 ans (Cévi, p.ex.), d'autre part les investissements réalisés par trésorerie courante (carrefour Vieille Route - Route cantonale et fenêtres du Collège) ont été amortis en un exercice pour qu'il y ait une cohérence entre les amortissements financiers et comptables.
- Canton : un montant de CHF 2'400'121.- avait été prévu et a été finalement de CHF 3'230'935.- à cause d'une surfacturation suite à la fameuse erreur du Canton sur les revenus de personnes morales.

Pour ce qui concerne **les revenus** :

- Impôts sur le revenu et la fortune : légère progression par rapport à 2014 dû à l'augmentation du nombre d'habitants, montant supérieur au budget d'env. CHF 112'000.-.
- Impôts sur le bénéfice net : drastique baisse par rapport au budget de CHF 1'802'989.-, expliquée dans le rapport de la Municipalité.
- Taxes de raccordement : forte augmentation de CHF 106'195.- due aux diverses constructions sur le territoire communal.
- Canton : un montant important a été comptabilisé pour un retour attendu de CHF 2'031'317.- (au lieu de CHF 19'000.-).
- Communes et associations de communes : retour prévu de péréquation de CHF 693'114.- (au lieu de CHF 255'152.-).

En conclusion, les comptes 2015 présentent tout de même, et malgré les éléments cités ci-dessus, une amélioration importante par rapport au budget qui prévoyait une marge d'autofinancement de CHF 75'148.-.

Par ailleurs, la commission tient à détailler les points suivants des comptes 2015 :

1. Administration Générale

110.319.2 Coût des poursuites pour des citoyens ne payant pas leurs taxes. Le nombre est malheureusement en augmentation constante. Un premier rappel est nécessaire pour 10% des contribuables. Sur le principe, tous les contribuables sont poursuivis s'ils ne paient pas. Cette manière de faire est soutenue par la commission des finances.

2. Finances

210.330.1 Montant également en augmentation ; il s'agit d'impôts qui ne seront jamais payés et sont donc amortis. Toutefois le montant d'impôts récupéré après poursuites est en augmentation selon le compte 210.409.1.

210.400.1 Progression due à l'augmentation du nombre d'habitants.

220.401.0 Sans l'erreur du Canton pour env. CHF 1.3 mios, on constate tout de même une baisse de CHF 0.6 mio due à un certain ralentissement économique touchant les industries locales.

- 210.411.0 Ce compte comptabilise le droit du sol facturé 0.09 CHF/KWH consommé sur le sol de la Commune.
- 220.352.1 Ce compte indique une charge supplémentaire de péréquation suite au décompte final 2014 reçu en octobre 2015. Pour les dépenses thématiques, les revenus de péréquation supplémentaires ont été touchés sur le compte 220.452.1 selon le même principe.
- 220.452.12 Ce compte indique par contre une estimation du retour de la péréquation en fonction de notre rendement d'impôt et les coefficients estimatifs cantonaux. Ce retour correspond à l'alimentation payée en trop et au solde de la couche population. A ce stade, il s'agit d'une charge préventive, une forme de provision sur l'exercice en cours (au bilan : passif transitoire).

3. Domaines et Bâtiments

- 321.435.1 Les revenus sont en baisse à cause de volume de bois vendus moins importants couplés à un prix plus bas.
- 35.314.0 Poursuite de l'équipement des bâtiments avec le système Salto.
- 356.332.21 Financé par trésorerie courante, cet investissement a été directement amorti totalement. Même raisonnement pour 430.332.17.
- 358.331.0 Amortissement régulier nécessaire pour amortir cet investissement sur 30 ans. A ce rythme-là, et compte tenu des amortissements extraordinaires déjà comptabilisés, le Cévi pourrait être amorti en 21 ans au lieu de 30.
- 359.480.0 Volonté de remettre à zéro les provisions spécifiques (voir compte bilan correspondant) et ne garder que la provision générale et les provisions imposées. Même raisonnement pour 351.480.0.

4. Travaux

- 450.434.0 Augmentation des revenus de taxes due à l'augmentation du nombre d'habitants.
- 460.434.1 Augmentation due aux nouvelles constructions.

5. Instruction publique et cultes

- 520.352.3 Stabilité qui est la conjugaison de deux effets : augmentation du nombre d'habitants qui conduit à une augmentation de notre participation à ce titre, et parallèlement diminution du nombre d'élèves (141 en 2014 à 135 en 2015).

6. Police

- 610.351.0 Le montant correspond à 2 points d'impôts.

650.480.1 Dissolution de la provision correspondante, les pompiers ballaiguis étant désormais fusionnés au SDIS régional.

7. Sécurité sociale

720.451.01 Ce compte comptabilise le retour prévu suite aux importants acomptes de facture sociale payés sur la base d'un rendement d'impôt erroné (Rappel : extourne d'impôt suite à une erreur du canton : CHF 1.3 mios sur les personnes morales). Au bilan, comptabilisé dans les actifs transitoires.

8. Services industriels

810.381.0 Le compte de l'eau est bénéficiaire cette année, en conséquence une provision importante est comptabilisée puisque ce compte ne peut être bénéficiaire.

Comptes de bilan

Au niveau du bilan, la commission constate à **l'actif** le bon état des liquidités à CHF 1'447'834.- et l'augmentation du patrimoine administratif conséquemment aux investissements effectués dans la Grand-Rue et apparaissant sous le poste « Ouvrages de génie civil ». Le poste « Bâtiments et constructions » diminue lui, conséquemment aux amortissements passés dans l'exercice. A noter une baisse des débiteurs et une augmentation des actifs transitoires.

Quant au **passif**, la commission constate que la dette est stable à CHF 6'478'000.- et que les fonds de réserve sont en légère augmentation à CHF 5'102'934.-.

Conclusion

En conclusion du présent rapport, la commission demande au conseil communal :

- d'accepter les comptes 2015 tels que présentés.

La commission des finances était composée de Mesdames et Messieurs :

- Patricia Bourgeois
- Silvia Erbeau, suppléante
- Liliane Leresche
- Nathanaël Bourgeois, président-rapporteur
- Dario Salvi